



**Opportunité d'acquisition et d'investissement –  
Solution Highpoint inc.  
Sommaire exécutif  
22 août 2022**



- Solution Highpoint inc. (ci-après « **Highpoint** » ou la « **Société** ») est spécialisée dans la location et l'installation d'équipement de gréage et de levage pour l'industrie du cinéma et de l'événementiel au Québec, Canada.
- Dans le cadre de ses activités, elle fournit du matériel pour des infrastructures en hauteur, principalement pour les studios cinématographiques de la région de Montréal.
- Récemment, Highpoint a élargi son offre de services et fournit dorénavant la location de scènes et d'infrastructures pour les événements spéciaux.
- La Société emploie environ 40 personnes. Son siège social et son entrepôt principal se situent au 9050, impasse de l'Invention, à Anjou, Québec. Elle compte également un entrepôt secondaire situé dans la ville de Québec.



## Faits saillants de l'Investissement



### Activités établies

- ✓ Fondée en 2007, la Société est à la fine pointe de la technologie et son équipe offre une approche personnalisée, de la conception à la réalisation des projets.
- ✓ Elle innove et crée des solutions sur mesure pour la réalisation des projets, assurant sécurité et efficacité.



### Stratégiquement située

- ✓ La Société loue des entrepôts à Montréal et à Québec, à proximité des studios de cinéma et des places de festivals.



### Investissements significatifs en actifs

- ✓ Plus de **11 millions \$** d'investissements récents en achat d'équipements dédiés à la location.
- ✓ Une valeur au coût de **19 millions \$** en équipements de location.
- ✓ Plus de **3 millions \$** en matériel roulant, remorques, roulottes de chantiers, et autres.



### Tendances favorables de l'industrie

- ✓ Œuvrant dans un marché en effervescence, la demande pour les équipements de gréage et de levage est présentement en forte croissance.
- ✓ Highpoint est un joueur dominant dans son marché.

## Opportunité d'investissement et échéancier

- Le 8 août 2022, Raymond Chabot inc. (« **RCI** » ou le « **Séquestre** »), a été nommée Séquestre aux biens de Solution Highpoint inc. à la suite d'une Ordonnance rendue par le tribunal en vertu de l'article 243 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
- En vertu de cette Ordonnance, le Séquestre met en place un processus de sollicitation d'offres d'acquisitions et/ou d'investissements à l'égard des actifs.
- La période de vérification diligente, incluant les visites des entrepôts et les rencontres avec les dirigeants/employés, ainsi que l'accès à une salle de données virtuelle (« **Data Room** ») seront fournis aux investisseurs potentiels du **22 août au 12 septembre 2022**, à la suite de la signature d'une entente de confidentialité et des règles du processus jointes à la demande de soumission.
- Les offres contraignantes doivent être reçues par le Séquestre au plus tard le **12 septembre 2022 à 16 h**, conformément aux règles jointes à la lettre de demande de soumissions.
- Les règles jointes à la demande de soumission s'appliquent à toutes les offres qui seront présentées. Il est de la responsabilité des soumissionnaires d'en obtenir une copie.

Pour toutes  
demandes de  
renseignements,  
veuillez contacter :

**Guillaume Landry**

Associé

T 514 390-4275

C landry.guillaume@rcgt.com

**Frédéric Gagnon**

Directeur

T 514 393-4746

C gagnon.frederic@rcgt.com